

## Séance du 20 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt mars à partir de 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le onze mars, s'est réuni en séance ordinaire, dans les conditions prescrites par la loi en mairie de Kédange-sur-Canner sous la présidence de Monsieur Jean KIEFFER, Maire.

Présents : Jean KIEFFER, Marc WEITTEN, Marie-Thérèse FREY, Franck CORPLET, Chantal AUBURTIN, Alain ANTOINE, Patricia SEMINERIO, Jean-Marc LECHANTRE, Agnès DEMMER, Stéphane LEFEBVRE.

Excusés : Jean-Marc HIRTZMANN procuration à Jean KIEFFER, Nathalie PEREZ procuration à Agnès DEMMER.

Secrétaire de séance : Jean-Marc LECHANTRE

Le quorum étant atteint, le Conseil siège valablement.

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2019 est adopté sans observation, à l'unanimité.

L'ordre du jour est définitivement adopté :

- (1) Budget Primitif 2019**
- (2) Taxes communales 2019**
- (3) Avenant N°1 au marché pour la réalisation de feux tricolores**
- (4) Attribution des travaux pour la signalétique des rues de la commune**
- (5) Attribution de travaux pour la réhabilitation de l'îlot ralentisseur rue de Klang**
- (6) Attribution des travaux pour la sécurité incendie des ERP**
- (7) Contrat d'entretien du terrain synthétique**
- (8) Convention avec le CIST**
- (9) Compte-rendu annuel de la SODEVAM (Année 2018)**
- (10) Demande de subvention pour la bibliothèque**
- (11) Mission d'Assistance Maître d'Ouvrage**

L'ordre du jour est abordé :

### **(1) Budget Primitif 2019**

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au projet de budget primitif, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2019, à l'unanimité :

#### Section de fonctionnement

Dépenses	967 479 €
Recettes	792 200 €
Résultat reporté	175 279 €
Total des recettes	967 479 €

#### Section d'investissement

Dépenses	474 979 €
Solde négatif reporté	144 346 €
Total des dépenses	619 325 €
Recettes	596 825 €
RAR	22 500 €
Total des recettes	619 325 €
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 586 804 €</b>

## **(2) Taxes communales 2019**

Vu l'avis de la Commission des finances du 23 janvier 2019.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la situation fiscale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les taux d'imposition pour l'exercice budgétaire 2019, à l'unanimité.

Taxes	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	12,26	12,26
Foncier bâti	12,67	<b>12,97</b>
Foncier non bâti	59,04	59,04

## **(3) Avenant N°1 au marché pour la réalisation de feux tricolores**

Vu la délibération du 5 septembre 2018 portant attribution du marché relatif à la création de feux tricolores en traversée de la commune sur la RD 918 d'un montant de 151 279,51 € TTC.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif l'exécution dudit marché attribué au groupement ELRES/SCHIEL constatant la nécessité de travaux supplémentaires en génie civil, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte l'avenant N°1 d'un montant de 10 117,74 € TTC, portant le montant du marché à 161 397,25 € TTC, et autorise le Maire à le signer, à l'unanimité.

## **(4) Attribution des travaux pour la signalétique des rues de la commune**

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif au projet de création d'une nouvelle signalétique des rues communales, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer ces travaux à la société SIGNATURES pour un montant de 17 438,40 € TTC, et autorise le Maire à signer le contrat nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, à l'unanimité.

## **(5) Attribution de travaux pour la réhabilitation de l'îlot ralentisseur rue de Klang**

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif au projet de réhabilitation de l'îlot ralentisseur route de Klang, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer ces travaux à la société SCHIEL pour un montant de 2 880,00 € TTC, et autorise le Maire à signer le contrat nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, à l'unanimité.

## **(6) Attribution des travaux pour la sécurité incendie des ERP**

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif au projet de mise en conformité pour la sécurité incendie des Etablissements Recevant du Public de la commune, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer ces travaux à la société ISOGARD pour un montant de 5 786,40 € TTC, et autorise le Maire à signer le contrat nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, à l'unanimité.

## **(7) Contrat d'entretien du terrain synthétique**

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge des travaux relatif à l'entretien du terrain à revêtement synthétique, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de la société DHR, au titre de l'année 2019, pour un montant annuel de 1 250,00 € HT, payable trimestriellement, et autorise le Maire à signer le contrat, à l'unanimité.

### **(8) Convention avec le CIST**

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la surveillance médicale des agents communaux confiée au C.I.S.T. dans le cadre d'une convention proposée par cet organisme, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte ladite convention fixant la cotisation annuelle à 83,75 € TTC par agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et autorise le Maire à la signer, à l'unanimité.

### **(9) Compte-rendu annuel de la SODEVAM (Année 2018)**

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au compte-rendu annuel 2018 à la collectivité de la SODEVAM dans le cadre de la concession d'aménagement d'une durée de 8 années signé le 18/05/2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ledit compte-rendu annexé sans observation, à l'unanimité.

### **(10) Demande de subvention pour la bibliothèque**

Vu la délibération du 17 mai 2017 relative à l'intégration de la bibliothèque municipale au réseau départemental ;

Après avoir entendu le rapport de l'Adjointe en charge de la bibliothèque municipale, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, réaffirme les engagements fondamentaux de la municipalité en faveur de la bibliothèque, à savoir l'engagement budgétaire minimal de 1 € par habitant inscrit au Budget Primitif 2019, la gratuité pour les mineurs, les plages d'ouverture conséquentes, et le soutien aux bénévoles qui animent cette structure, et charge le Maire de solliciter auprès du Département une subvention pour la mise à niveau des collections au titre de l'exercice 2019, à l'unanimité.

### **(11) Mission d'Assistance Maître d'Ouvrage**

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la convention avec Moselle Agence Technique (M.A.T.E.C.) portant assistance technique à la commune pour la construction d'un accueil périscolaire et d'une bibliothèque dont le montant s'établit à 9 000,00€ HT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve ladite convention, et autorise le Maire à la signer, à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.